

CHOFTIM 5773



n°182

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Moché transmet le commandement de nommer des Juges et de officiers chargés de mettre en application les décisions de justice de ces derniers. « Justice, Justice, vous rechercherez », leur demande-t-il. Les Juges doivent fuir à l'extrême toute forme de corruption et de favoritisme. Les crimes doivent être instruits avec méticulosité et la preuve apportée par un minimum de deux témoins pour qu'il puisse y avoir sanction. Dans chaque génération, des sages seront chargés d'étudier les nouveaux cas se présentant et de déterminer de quelle manière les lois de la Thora doivent s'appliquer : « Selon la loi qu'ils vous enseigneront, et le jugement qu'ils établiront, tu devras agir ; tu ne t'écarteras pas de ce qu'ils te diront, ni à droite, ni à gauche. » La sidra de Choftim inclut aussi l'interdiction de l'idolâtrie et de la sorcellerie, les lois concernant la nomination d'un roi et celles concernant la nécessité de désigner des villes de refuges : ces dernières serviront de protection à celui qui aura tué involontairement. Nous trouvons aussi les lois associées aux conditions dans lesquelles le peuple devra partir en guerre et ceux qui en seront exemptés : celui qui vient de se marier, celui qui vient de construire sa maison, et celui qui vient de planter une vigne. Est aussi exempt celui « qui craint (le combat) et qui a le cœur tendre ». Nous avons aussi le devoir d'appeler à la paix avant de partir en guerre, et nous avons l'interdiction de procéder à la destruction de toute chose de valeur inutilement, notamment l'arbre, auquel la Thora compare l'homme. La sidra se conclut avec les lois de la génisse abattue (Egla Aroufa). Cette génisse devra être abattue lors d'un cérémonial particulier lorsqu'on trouve le cadavre d'une personne assassinée sans que l'on ait retrouvé le meurtrier. Par cette cérémonie, les sages et la communauté exprimaient leur responsabilité éventuelle pour n'avoir pas su éviter qu'une telle situation ne se produise.



Feuillet dédié pour la réussite matérielle et spirituelle de David TEBoulLE



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Renoncer à sa position devant nos Sages

Devarim (17,11) : « Tu agiras selon l'instruction qu'ils te donneront et le jugement qu'ils t'énonceront, tu ne t'écarteras pas de la sentence qu'ils t'indiqueront, ni à droite, ni à gauche. »

Le Ramban pose la question suivante : Après avoir dit : « tu ne t'écarteras pas de la sentence qu'ils t'indiqueront... », pourquoi le verset ajoute-t-il : « ... ni à droite, ni à gauche » ?

Et il répond : leur sentence reste valable même s'ils te disent que la droite est la gauche, et que la gauche est la droite... Et même si tu es persuadé qu'ils se trompent, tu suivras leurs enseignements malgré tout.

On peut se demander quelle est l'intention profonde de cette recommandation, concernant la droite et la gauche. En réalité, il se cache ici un message très important !

Si deux personnes se tiennent l'une en face de l'autre, chacune verra sa droite comme étant la gauche de l'autre, et réciproquement. En revanche, si elles sont placées l'une à côté de l'autre, regardant vers la même direction, elles auront toutes deux la même droite et la même gauche.

C'est précisément sur cette idée que s'appuient les 'Hakhamim. Si tu leur poses une question, qu'ils te répondent que c'est la gauche — alors que c'est la droite — et que tu t'étonnes de leur réponse : alors sache que tu te tiens face à eux ou même plutôt « contre eux », et non à leurs côtés. C'est pourquoi, tu dois changer ton mode de réflexion afin de le mettre en adéquation avec leurs paroles et leurs enseignements ! Il y a lieu de faire converger notre façon de raisonner avec celle des grands de la Torah !

PARACHA : CHOFTIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 21h00 • Sortie : 22h11

Villes dans le monde

Lyon	20h42 • 21h48	Nice	20h27 • 21h31	Los Angeles	19h29 • 20h26
Marseille	20h33 • 21h37	Jerusalem	18h50 • 20h08	New-York	19h45 • 20h46
Strasbourg	20h38 • 21h48	Tel-Aviv	19h10 • 20h10	Londres	20h18 • 21h33
Toulouse	20h50 • 21h54	Bruxelles	20h58 • 22h12	Casablanca	19h06 • 20h03



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Examine-toi !

Devarim (16,18) « Tu institueras des juges et des officiers dans toutes les villes »

Rabbi 'Hanina ben Elazar avait un arbre planté dans son champ dont les branches s'inclinaient sur le champ du voisin. Quelqu'un vint un jour se plaindre à lui : « L'arbre d'Untel s'incline sur mon champ ! » Rabbi 'Hanina répondit : « Va et reviens demain. » L'autre lui répliqua : « Généralement, tu tranches sans attendre les litiges qui te sont présentés, et moi, tu fais retarder mon affaire ? »

Que fit Rabbi 'Hanina ? Il envoya aussitôt ses ouvriers abattre l'arbre qui se trouvait sur son champ et qui empiétait sur celui du voisin. Le lendemain, le même homme se présenta à nouveau à lui. Le Rav dit à la personne incriminée : « Tu dois abattre ton arbre. » Celle-ci répondit : « Et pourquoi les branches de ton arbre tombent-elles sur le champ du voisin ? »

Rabbi 'Hanina rétorqua : « Va donc voir ! Ce que tu verras dans mon champ, tu le feras dans le tien ! » Aussitôt, l'homme s'en fut et fit comme que lui avait indiqué le Rav. C'est pourquoi il est écrit : « Des juges et des officiers », afin qu'il n'y ait rien à redire chez le juge lui-même.



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi Yehochoua MAMAN



AU “HASARD” ...

La construction du foyer ? Dans les mains de la femme

Le monde qui nous entoure subit de grands bouleversements – les générations s'affaiblissent, personne n'attend que les hommes ressemblent au Gaon de Vilna ou au Rachba et encore moins, à Avraham Avinou – il est exigé de chacun qu'il parvienne à la perfection dans son service de D.ieu, en adéquation avec les éléments qu'il a reçus. Cependant, la vie d'une femme est restée la même qu'il y a deux cents ans, voire même mille ans. Ce qu'elle faisait alors, elle le fait encore aujourd'hui : elle prie, aide son mari, élève ses enfants et range son intérieur. L'épouse du Gaon de Vilna a rempli le même rôle exactement, à quelques différences techniques près... celle du Rambam aussi, mais également celles d'Abayé et de Rava... Ainsi ont vécu nos Matriarches, Sarah, Rivka, Ra'hel et Léa.

Tandis que l'homme déverse dans son foyer Torah et Mitsvot, chacun d'après sa manière de servir D.ieu et ses traits de caractère – la femme assemble le cadre, construit son foyer et le protège. Le Talmud dit : « Rabbi Yossi a dit : de ma vie, je n'ai pas appelé mon épouse, «ichti», ma femme, mais «béïti», ma maison » (Traité Chabbath 118b) – la maison et sa construction sont l'essence et le rôle de la femme.

C'est pourquoi, une femme a le pouvoir de distinguer entre le bien et le mal et, à cet effet, a été dotée d'une faculté de compréhension particulière. Sarah Imanou a préservé son foyer de l'influence destructrice d'Ichmaël, « Tout ce que ta femme Sarah te dira, tu écouteras », Rivka a protégé Ya'akov des mains d'Essav et Myriam a veillé sur Moché lorsqu'il se trouvait dans la Téva. La construction du foyer et l'atmosphère qui y règne ont été remis entre les mains de la femme.

Extrait du futur livre «Une Vie de femme, près d'Hachem», aux Editions Torah-Box



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Malgré tous ses efforts...

Habitant actuellement à Chikoune Vznitz à Bné Brak, Reb Binyamine Ablass est né à Kofovar en Hongrie. Durant la Seconde Guerre Mondiale, il fut enrôlé dans l'Armée hongroise et, comme tant d'autres, il fut incorporé dans une unité affectée à de durs travaux.

Un jour, il décida avec trois de ses compagnons juifs de s'enfuir, de désertier. De nombreuses fois, il fut confronté à la mort à laquelle il n'échappa que par une suite constante de miracles. Voici pourtant ce qui lui arriva après la guerre. "L'un d'entre nous était un professeur (juif) d'histoire qui connaissait de nombreuses langues étrangères. Mais c'était un communiste fanatique. Quelques années avant la guerre, il s'était rendu en Terre Sainte mais n'y avait pas apprécié l'ambiance - trop juive à son goût - et était revenu en Hongrie.

Durant les longues heures où nous étions cachés dans des bunkers sous terrains, nous avions souvent eu l'occasion de discuter de religion et de foi. Ce professeur tenait fermement à ses opinions communistes et refusait de reconnaître toute ingérence divine dans ce qui nous arrivait. Même quand nous échappions par miracle à des dangers certains, il prétendait que tout était le fait du hasard.

Il avait une femme et une fille qui se cachaient sous la protection des communistes. Le professeur constatait avec amertume que les Juifs étaient chassés et opprimés et soupirait qu'il valait mieux se séparer complètement de ce peuple. Il affirmait même que si, après la guerre, il lui naissait un fils, il ferait tout pour qu'il ne sache pas qu'il était juif.

Après la guerre, le professeur retrouva sa femme et sa fille; il retrouva également un poste honorable de professeur à l'Université. Il était considéré comme un spécialiste du socialisme et reçut même un prix pour ses travaux dans ce domaine.

Quant à moi, je ne désirais qu'une chose: monter en Israël. Pour cela, il me fallait un

papier prouvant que, pendant la guerre, je n'avais pas collaboré avec les fascistes hongrois. Je demandai donc à mon ami, le professeur, de bien vouloir me signer un document attestant de ma bonne conduite. A ma grande surprise, il refusa catégoriquement: "Je sais bien, me dit-il, que ton cas personnel est désespéré et que tu resteras attaché à tes croyances moyen-âgeuses. Mais certainement tu te marieras et tu auras des enfants: je ne veux pas être responsable du fait qu'ils seront élevés en Israël et y subiront un "lavage de cerveau" qui leur causera une souffrance éternelle!" Toutes mes supplications furent vaines, il n'était pas prêt à "agir contre sa conscience" affirmait-il très sincèrement! Mais D.ieu m'a aidé et, malgré le refus du professeur, je réussis à immigrer en Israël. Je me mariaï et élevai une belle famille, dans l'esprit du judaïsme.

Des dizaines d'années ont passé. Un jour, je décidai de retourner en Hongrie, pour revoir ma maison natale, pour me recueillir sur les tombes de mes parents, pour prier dans mon ancienne synagogue. Ce voyage fut à la fois éprouvant et gratifiant. La veille de mon retour, je tentai de téléphoner à mon ancien ami, le professeur. Ce fut sa femme qui me répondit: elle m'annonça tristement que son mari était décédé quelques temps auparavant mais qu'elle serait heureuse de faire ma connaissance. J'expliquai que je n'en avais pas le temps car je repartais le lendemain. "Où habitez-vous?" me demanda-t-elle. "En Israël" répondis-je en me souvenant combien son mari aurait été énervé de cette réponse. "Ah, très bien! Mon fils habite aussi en Israël!" déclara-t-elle. Je n'en croyais pas mes oreilles. Son fils habitait en Israël! Après le premier moment de surprise, je lui demandai le numéro de téléphone de son fils, je voulais lui parler. Elle me le donna avec plaisir. Et dès que j'arrivai en Israël, j'appelai le fils du professeur qui accepta volontiers de me rencontrer.

En arrivant sur le lieu du rendez-vous, je me demandais à qui ce fils pouvait bien ressembler. Sans doute à un "Kiboutznik", un membre d'un Kiboutz, animé d'un idéal

proche du communisme de son père... Jamais je n'aurais pu imaginer que le jeune homme barbu, coiffé d'une grande "Kippa" noire qui s'avavançait vers moi était le fils de mon ami! Passé le premier moment de surprise, je lui demandais de me raconter sa vie, ce qu'il fit volontiers: né après la guerre, il n'avait reçu absolument aucune éducation juive, comme l'avait juré son père. Dans son enfance, il apprit par hasard - sans doute par une injure lancée par un camarade - qu'il était juif: "Ne t'occupe pas de cela, dit le professeur, épouse une femme non-juive et ainsi tu ne seras pas coupable de continuer ce peuple persécuté!" Ce qu'il fit.

"Un jour, sa femme déclara qu'elle s'intéressait aux religions du monde et en était arrivée à la conclusion que le judaïsme représentait la vérité. Elle continua ses recherches et annonça qu'elle avait décidé de se convertir. Après avoir contacté un rabbin libéral, elle avait constaté que le judaïsme qu'il lui proposait était édulcoré et elle avait décidé de se convertir de façon orthodoxe. Pour cela, elle partit s'installer avec son mari en Israël où elle adopta sincèrement le judaïsme et sa conversion fut acceptée par les rabbins orthodoxes. C'est ainsi que, malgré tous les efforts de mon camarade communiste pour s'enfuir et abandonner la religion, son fils fut reconduit de façon inattendue, à retrouver en Israël un judaïsme entier, engagé et sans compromis!"

*Traduit par Feiga Lubecki
La sidra de la semaine*



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Kippa & se couvrir la tête (Rav David Haddad)

L'homme a-t-il un devoir de se couvrir la tête ou n'est-ce qu'une mesure de piété ?

Certains décisionnaires considèrent que l'homme a le devoir de se couvrir la tête et qu'il lui est interdit de parcourir 4 amot (ou même de rester immobile durant le laps de temps nécessaire pour parcourir cette distance) en ayant la tête découverte.

D'autres sont d'avis qu'il ne s'agit que d'une mesure de piété mais ils ajoutent qu'il y a lieu de se montrer exigeant à notre époque car le fait de se couvrir la tête marque notre appartenance au public respectueux de la Torah et des Mitsvot (Talmud Kidouchin p.31a ; Choul'han Aroukh Orah' Haim 2, 4 ; Yabia Omer Orah' Haim tome IX, chap. 1 ; Chéérit Yossef tome I, p. 22 ; Halakha Beroura tome I, p.30).

L'auteur du Pisské Techouvot tome I, p. 24 écrit que selon la majorité des décisionnaires contemporains, il est interdit selon la loi stricte de rester la tête découverte si cela n'est pas nécessaire, et ce, même pour court un instant.



PERLE `HASSIDIQUE

*« Il n'appartient peut-être pas à l'homme de trouver la vérité,
mais il lui est donné de rejeter le mensonge, l'hypocrisie et la tricherie. »*

(Rabbi Mena'hem Mendel de Kotzk)

QUIZZ PARACHA

1. Quel est le rôle des Choftim ? Et celui des Chotrim ?
2. Comment le roi Shaoul a-t-il été puni pour ne pas avoir respecté une mitsva facile que lui a ordonnée le prophète Chmouel ?
3. Pourquoi la section relative « au départ en guerre » suit elle immédiatement celle relative « au témoignage » ?

1. Les Choftim sont les juges qui prononcent les jugements et les Chotrim sont les officiers qui font appliquer ces jugements.
2. Il a perdu sa royauté.
3. Pour te montrer que si tu rends la justice de façon équitable, tu seras assuré de la victoire en cas de guerre.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

'Hevrat Pinto, Rav Moché Pell, Rav Ron Chaya, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU